

La Gazette des Comores

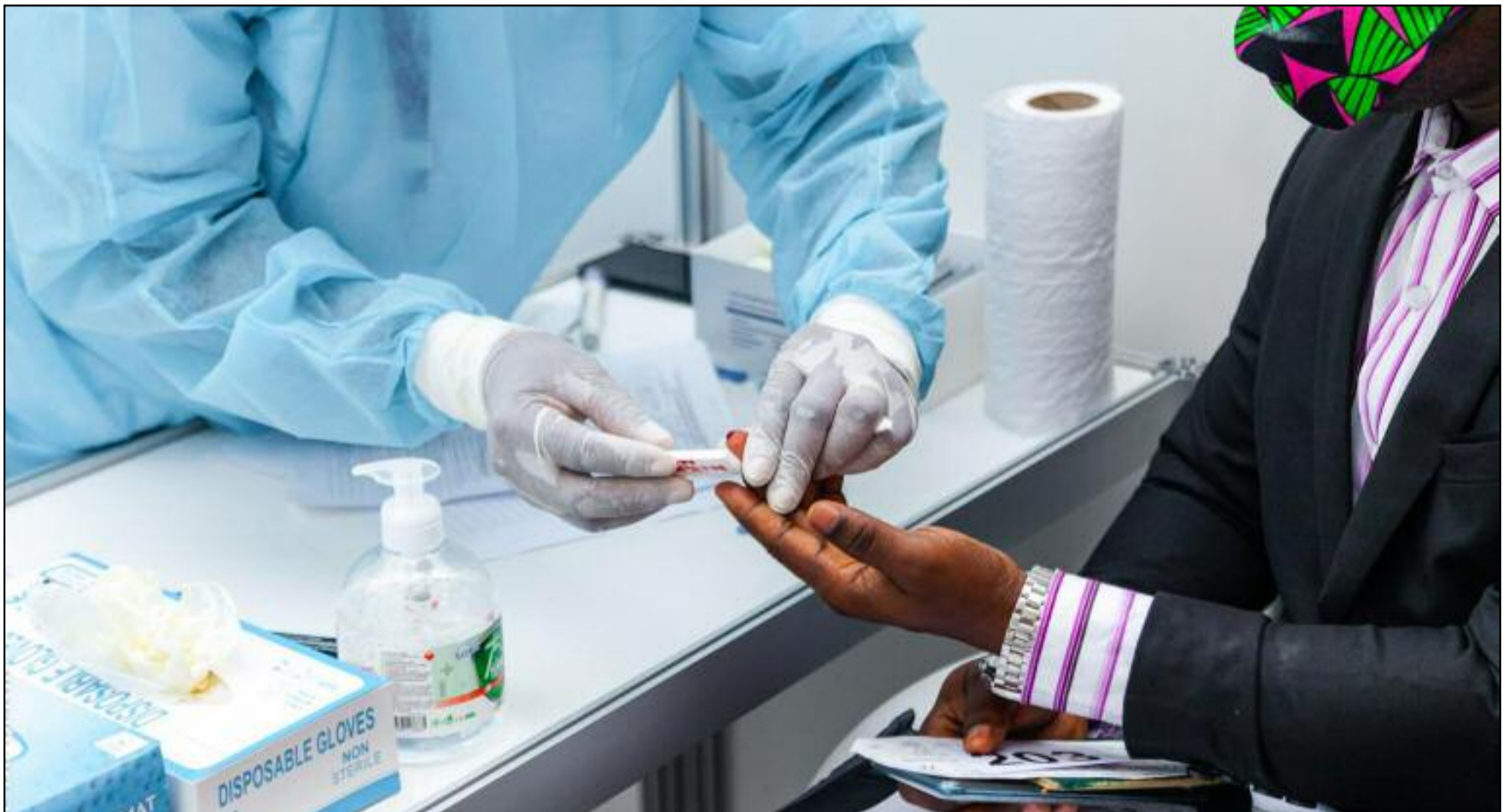
*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3724 - Mardi 29 Septembre 2020 - Prix : 200 Fc

CORONAVIRUS :

Les laborantins déclenchent une grève illimitée



SOCIÉTÉ

**Un enseignant accusé d'agression
sexuelle sur 26 de ses élèves**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 30 Septembre 2020**

Lever du soleil:
05h 54mn
Coucher du soleil:
18h 03mn

Fadjr : 04h 41mn
Dhouhr : 12h 02mn
Ansr : 15h 18mn
Maghrib: 18h 06mn
Incha: 19h 20mn



INTERVIEW

Issa Abdoussalami : "Il n'y a pas de méfiance entre la diaspora et l'Etat comorien"



Nommé à la tête du commissariat chargé de la diaspora il y a seulement deux semaines, Issa Abdoussalami compte bien s'atteler sur le dossier du vote des Comoriens de l'étranger. Un dossier vieux comme Mathusalem et dont les enjeux politiques ne sont pas sans inquiéter la classe politique à Moroni. Ce docteur en sociologie, une des grandes gueules du régime à l'extérieur, plus précisément à Paris, estime par ailleurs qu'il n'existe aucun climat de méfiance entre la diaspora et l'Etat comorien. Rappelons que depuis plus d'un an, les Comoriens de France sont vent debout contre le régime en place. Un mouvement qui connaît une très forte mobilisation qui n'a d'égal excepté le mouvement de 2009 après le crash à Moroni d'un avion de la compagnie Yemenia Airways.

Question : Vous venez d'être nommé commissaire chargé de la diaspora. Quels sont vos premiers

chantiers ?

Issa Abdoussalami : Comme vous le savez, le Commissariat chargé de la Diaspora est une institution étatique très importante. Sous tutelle du ministère des affaires étrangères, le Commissariat a la charge de l'administration de nos compatriotes hors du pays en ce qui concerne la protection de leurs droits et de leurs intérêts. Il a aussi la charge de suivre le dossier du vote à l'étranger et participe à leur accueil dans le pays, en facilitant leur réinstallation ainsi que leurs séjours temporaires. Cela veut dire que le Commissariat est le point focal des activités de la diaspora à l'intérieur du pays comme à l'extérieur.

Il y a plusieurs chantiers à mettre en place mais je retiendrai pour vous trois aspects qui me semblent urgents et indispensables. D'abord, la visibilité de notre structure. Le Commissariat est régi par un décret présidentiel qui attribue au ministère de tutelle de déterminer son fonctionnement, son organisation et ses

attributions. Or que jusqu'à aujourd'hui, ce travail n'est pas encore fait. Il nous revient maintenant d'impulser une démarche qui puisse donner à notre commissariat les moyens de bien travailler, c'est-à-dire une autonomie administrative et financière. Dans ce contexte nous travaillons avec la direction des affaires juridiques et le secrétariat général. Un autre point et non le moindre, c'est le travail de communication. Je pense qu'il faut expliquer aux citoyens ce qu'est le commissariat. Je ne suis ni un émissaire de l'Etat auprès de la diaspora, ni un ambassadeur. Certains me demandent même si mon bureau est en France. Cela a une signification. Le Commissaire est le premier interlocuteur des Comoriens de l'Etranger. Quand on parle de diaspora, ce ne sont pas uniquement les Comoriens établis en France, ou à Marseille, ou à La Courneuve, ou à Lyon. Il y a des Comoriens partout dans le monde : en Afrique, en Asie, en Amérique, dans les îles voisines de l'océan indien... Et cette diversité de Comoriens constitue ce qu'on appelle diaspora. C'est un travail de pédagogie, de sensibilisation citoyenne qu'il faut mener pour faire comprendre le statut à la fois juridique et politique du commissariat.

Ensuite, l'autonomie administrative et financière. On ne peut pas travailler si on n'a pas les moyens qu'il faut. Le Commissariat a besoin d'un siège pour héberger ses services, au même titre que l'Agence Nationale de Coopération Internationale (ANCI), le Commissariat au Plan ou le Commissariat au Genre. C'est dans cet aspect que les Comoriens de l'Etranger comprendront l'importance qu'on leur attribue dans le développement du pays.

Enfin, un troisième chantier est de faire le suivi des dossiers en cours par une adaptation effective au Plan Comores Emergentes (PCE) et au Plan de Développement Intérimaire (PDI).

Nous travaillons avec l'AFD sur le Projet de Développement France-Comores (PDFC) mais nous avons aussi des partenaires privilégiés comme l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) qui est toujours disponible à nous accompagner.

Question : Pensez-vous que vous incarnez le rassemblement et que vous allez parvenir à rétablir le climat de confiance entre la diaspora et l'Etat comorien, vous qui prenez plaisir à prendre violemment à partie ceux qui critiquent les actions du régime ?

Issa Abdoussalami : D'abord, incarner le rassemblement, je pense qu'il faut comprendre une chose. Il n'y a pas une méfiance entre la diaspora et l'Etat comorien. Les compatriotes qui sont au Maghreb, à Madagascar, en Amérique, en Chine, en Inde... n'ont aucun problème avec l'Etat. Je répète encore qu'on parle de diaspora comorienne. On ne peut pas être nombriliste et réduire ce qu'on appelle diaspora comorienne à ceux qui sont uniquement en France. Ensuite, je vous rappelle qu'il y a beaucoup de compatriotes, hommes et femmes qui sont en France et qui se montrent prêts à accompagner les actions de développement du pays. Alors, me poser cette question, c'est exclure et marginaliser une grande partie de Comoriens qui souhaitent et qui sont actifs dans des actions d'investissement au pays. Je peux vous citer plusieurs cas qui montrent cela : des entreprises, des start-ups, des associations qui œuvrent pour notre

développement sont là et travaillent. Ce qui mérite d'être mentionné c'est de comprendre qu'une partie de la diaspora s'est investie dans la politique, dans l'opposition contre le régime et cultivent un esprit d'immobilisme, d'inertie et d'acharnement contre l'Etat. Et là, il faut vraiment un travail de prise de conscience collective. On peut s'opposer au pouvoir sans nuire et ternir l'image du pays à l'extérieur. Cela est possible. Donc, établir la confiance n'est pas un travail à sens unique. Nous avons des personnes respectables, influentes dans la diaspora qui peuvent nous accompagner dans la décrispation des relations entre « certains ressortissants comoriens en France » et le régime en place. Mais cela présuppose, comme je l'ai dit, une part de transcendance, de nécessaire dépassement des uns et des autres, pour le bien du pays, pour le bien de tous. Quant à la question de ceux qui critiquent les actions du régime, je n'ai jamais été violent envers eux. J'ai plutôt été toujours objectif dans mes propos et je pense qu'il n'y a jamais eu un dérapage verbal. J'ai tout simplement des amis qui ne supportaient pas que je leur dise la vérité, qu'ils étaient ou qu'ils sont sous l'emprise d'une manipulation et d'une récupération politique. Est-il violent de rappeler à un ancien ambassadeur des Comores d'éviter des propos qui nuisent l'image du pays qu'il a représenté ? Est-il violent de rappeler aux journalistes l'éthique et la déontologie de leur profession ? Est-il violent de recadrer des amis qui tentent de me faire un lynchage médiatique ? Je ne vois pas cette violence verbale dont vous parlez.

Propos recueillis par
Andjouza Abouheir

CULTURE

Le CCAC en rénovation

Près de neuf ans depuis son ouverture, le Centre de création artistique des Comores (CCAC-Mavuna) essaie de survivre sans le soutien du ministère de tutelle. En cette période d'arrêt des activités pour cause de coronavirus, le Centre qui doit abriter la création culturelle et artistique tente de s'offrir une autre image. Soumette Ahmed, directeur des lieux nous fait un état d'avancement des travaux en attendant son ouverture officielle prévue pour le 5 octobre prochain.

En cette période d'arrêt d'activités pour cause de pandémie de coronavirus, le Centre de création artistique des Comores (CCAC-Mavuna) a dû fermer ses portes. En attendant la réouverture prévue pour le 5 octobre prochain, le Centre se remodèle et tente par ses

moyens limités de faire peau neuve. Une initiative salutaire née de la volonté de la direction de cette structure après des vols à répétition dans les lieux.

« On a eu un grand choc car depuis la fermeture au mois de mars, il y a eu trois cambriolages. A travers l'association Saint-Laurent des Arbres dirigée par Madame Collette Gallay qui est notre partenaire et accompagnateur de toujours nous avons reçu un financement à hauteur de 2500 euros qui nous a permis de lancer ces activités de réaménagement », explique Soumette Ahmed, directeur du CCAC. L'enveloppe devrait servir à mener ces travaux de réaménagement, la création d'un deuxième spectacle « Daba » de M. Soumette et l'achat de produits d'hygiène dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie.

Des projets qui n'auront pas duré longtemps car déjà des coups de peinture ont été faits dans les différentes salles et bureaux de la direction, la grande cour a été débarrassée de toutes les ordures et carcasses de voiture. « Grace à la disponibilité et à l'apport de l'entreprise de terrassement Shawiri de Bayi et la mairie de Moroni, nous avons fait beaucoup de choses. Nous avons atteint un certain stade mais nous sommes à la recherche d'un autre partenaire pour nous aider à débarrasser toute cette montagne de débris », sollicite le directeur et comédien.

Des réformes administratives, le CCAC-Mavuna met en place une nouvelle stratégie d'adhésion. C'est pour Soumette une politique qui devrait permettre d'avoir un œil sur tout ce qui se fait au sein de l'espace. « Dorénavant, l'accès au Centre



Le CCAC opération nettoyage.

est conditionné par une carte. Tout le monde sera obligé de porter sa carte. On essaie de se protéger par rapport à la mauvaise étiquette qui nous est attribuée par les voisins. Notre souci c'est de protéger le lieu en tant que tel mais aussi nos adhérents », précise le directeur en expliquant que cette politique est mise en place en vue de « restructurer le centre ».

L'apport de l'association K-Danse dans ce projet de réaménagement n'est pas à négliger et pour Soumette Ahmed « cela prouve combien il y a des gens qui se soucient de leurs conditions de travail ».

A.O Yazid

CORONAVIRUS :

Les laborantins déclenchent une grève illimitée

Les laborantins chargés d'effectuer les tests de Covid-19 profitent de la massification des tests depuis l'ouverture des frontières pour faire pressions aux autorités.

Après les soignants, c'est au tour des laborantins de monter au front pour faire entendre leurs voix. Le nombre de tests virologiques qui permettent de déterminer si une personne est por-

teuse du coronavirus, frôle la centaine par jour depuis l'ouverture des frontières le 7 septembre dernier. Un rythme infernal pour ces laborantins de l'Inrape (Institut national de la recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement) qui ont entamé depuis lundi 28 septembre une grève illimitée. Ils ne demandent que leurs indemnités.

Une réunion de crise s'est tenue hier dans l'après-midi entre la direc-

tion de l'Inrape, la coordination contre la pandémie ainsi que la commission scientifique pour essayer d'apaiser la situation. Si le patron de l'Inrape concède que les grévistes « sont dans leur droit le plus absolu », position assez rare sous nos cocotiers (le cas Rahma d'El-maarouf est un exemple éloquent de ce qu'est véritablement notre administration), jusqu'à hier dans l'après-midi aucune issue n'a été trouvée.

Mis en place depuis le début de la première déclaration du premier cas de coronavirus aux Comores pour manier le PCR, le poste Covid-19 de l'Inrape est devenu incontournable dans la gestion de la crise. Le rythme de travail a pris une toute autre allure depuis l'ouverture des frontières avec pas moins de 80 tests par jour selon nos informations. Rappelons que chaque test coûte 30.000 KMF. Les laborantins, eux,

réclament leurs frais de transport, un budget de fonctionnement, des indemnités mais également le renforcement de leur sécurité. Cette grève devrait avoir des répercussions sévères sur le PNLP, choisi pour faire les prélèvements de la Covid -19 avant d'être envoyés à l'Inrape, qui fait office de laboratoire de biologie médicale.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

Un enseignant accusé d'agression sexuelle sur 26 de ses élèves



Il avait pris l'habitude de se livrer à des attouchements sur ses élèves d'une école sise à Mbangaani dans la région d'Itsandra. Ce natif d'Ivembeni dans le Mbudé est arrêté et placé en garde-à-vue à la gendarmerie de Moroni depuis samedi dernier.

Un enseignant de mathématiques originaire d'Ivembeni, dans la région de Mbudé, au nord de Ngazidja, est accusé d'agression sexuelle sur 26 élèves dans une école de Mbangaani, une petite localité située dans l'Itsandra Hamanvu. C'est au milieu la semaine dernière que l'affaire a éclaté au grand jour après le témoignage d'une de ses vic-

times.

« Après qu'une de ses élèves ait confié avoir fait l'objet d'attouchements de la part de son enseignant, d'autres témoignages accablants s'en sont suivis », nous confie le Service d'écoute. Aussitôt qu'il a eu vent de ces dénonciations, le pervers a essayé de prendre la poudre d'escampette. Le lendemain, samedi 26 septembre, les forces publiques, en étroite collaboration avec le chef du village de Mbangaani et le maire de Hamanvu, l'ont arrêté et conduit à la gendarmerie de Moroni. Il devrait sous peu être déféré au parquet. A l'issue de cette audition, le trentenaire risque un placement sous mandat de dépôt en attendant son procès.

A la gendarmerie, les témoignages des élèves s'enchaînent les uns sur les autres. Pour rappel, depuis le début de l'année, les actes d'agressions sexuelles sur mineur ne cessent d'augmenter dans le pays. Courant aout, des audiences spéciales sur les agressions sexuelles ont eu lieu au tribunal correctionnel de Moroni. Au mois de juillet à l'occasion de la fête de l'indépendance, le chef de l'État avait pris l'engagement de mener une guerre sans merci contre ce fléau. Les plateformes pour la protection des droits des enfants ont dans leur viseur les magistrats complaisants contre qui elles demandent des « sanctions sévères ».

Andjouza Abouheir

TOURISME

Clôture de la semaine du tourisme durable

La semaine du tourisme parainé par le ministère en charge de l'Économie et du tourisme et mise en œuvre par l'Office National du Tourisme des Comores (ONTC) avec l'appui du projet Cadre-Intégré-Renforcé (CIR) et dont le thème était « Tourisme et développement rural » a pris fin dimanche 27 septembre, date retenue de la journée mondiale du Tourisme.

La cérémonie d'ouverture avait eu lieu le 24 septembre à l'hôtel « Golden Tulip » d'Itsandra en présence de la première dame, de la gouverneure de l'île de Ngazidja et du ministre en charge du Tourisme Houmed Msaidi. Un certain nombre d'événements ont jalonné la semaine et ont permis aux acteurs travaillant dans le secteur de mener des réflexions en ce temps de crise lié à la Covid-19.

Cela s'est fait dans le cadre conférences-webinars organisées pour l'événement autour de quatre thématiques: Tourisme et création de l'emploi, Développer le tourisme national aux Comores, Tourisme et numérique, et Tourisme et résilience face à la COVID-19. La qualité des panelistes a permis de faire un tableau de la situation du secteur et

connaître leurs attentes face à la Covid-19.

Dans un message le SG de l'ONU, a rappelé que, « Quelque 120 millions d'emplois sont menacés. La baisse du PIB mondial qui en résultera risque d'être comprise entre 1,5 % à 2,8 %. Les répercussions seront particulièrement graves pour les pays les plus vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et de nombreux pays africains, pour lesquels le tourisme peut représenter entre 30% et 80% des exportations.

A Anjouan et Mohéli la journée du 27 a été célébrée à travers des caravanes touristiques dont la touche finale a eu lieu dans la localité d'Itsamia à Mohéli. La cérémonie officielle de la journée mondiale s'est faite sous le haut patronage du chef de l'État le samedi. Dans une intervention le ministre du tourisme a rappelé que « l'importance accordée au développement touristique par le Gouvernement, à travers le Plan Comores Émergent 2030 et sa déclinaison en un Plan de Développement Intérimaire 2020-2024. Un cadre national stratégique pour le développement socioéconomique qui place le secteur au rang de premier socle ».

Il a en outre souligné que « l'impact de la Covid-19 sur le secteur touristique est désormais appréhendé dans le cadre des études d'impacts menées avec l'appui des partenaires. Un plan de relance multisectorielle a été élaboré. Le concours des partenaires au développement a été sollicité pour le financer et ainsi venir en aide aux

secteurs sinistrés ».

Le chef de l'État a centrée son intervention sur les impacts du Covid-19 dans le secteur. Il a rappelé les efforts fournis par le gouvernement pour faire face à la situation mais aussi l'engagement des opérateurs face à l'inconnue que constitue cette pandémie. Il s'est beaucoup appesanti sur la sécurité des

biens et des personnes gage d'un climat favorable aux affaires. La cérémonie fut suivie par une visite du président dans le Village d'Exposition à la découverte des différentes activités et prestations Touristiques qu'offrent les Exposants.

Mmagaza



Le chef de l'Etat essayant un moulin à canne à sucre traditionnel.

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Etude de Maître
MOHAMED
IBRAHIMA MDAHOMA
 Huissier de justice à Moroni
 Tél : 320-52-33
 Immeuble-Ridjali
 BP : 7668
 E-mail : mohamdibrahima@yahoo.fr

**SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS
 D'UNE SAISIS IMMOBILIERE**
 (Article 254 et suivant de l'acte Uniforme sur le
 recouvrement)

REP : N° 160/TJM/2020

L'an Deux Mil Vingt Et Le 29/09

A LA REQUÊTE DE

La Banque Pour l'Industrie et le Commerce des Comores (BIC) Société Anonyme au capital social de 300 000 000 KMF, Inscrite au RC de Moroni sous le N°176 B 81 représentée par son Directeur Général, Monsieur Antoine GANGA, dont le siège social est situé à Moroni Place de France, MORONI UNION DES COMORES, ayant pour Conseil, Maître Youssouf MSA, Avocat à la Cour ayant son Cabinet à l'Avenue Karthala face au Collège de la Coulée, Moroni Union Des Comores, tél : 00269 338 63 23

Je, Maître Mohamed Ibrahim Mdahoma Huissier de justice à Moroni et y demeurant, soussigné, tél : 320 52 33

SIGNIFIE COPIE A

ETABLISSEMENTS BAZI, Représentés par :

Les ayants droit de feu Mr. ALI BAZI SELIM :

- Monsieur Ahmed ALI BAZI SELIM, demeurant à Ntsoudjini (Fonction actuelle : Président de l'Union Des Chambres de Commerce)

ET CONSORTS

Agissant en vertu d'un pouvoir spécial à moi donné dont copie est remise avec celle des présentes en date du 20 Juillet 2020, et de l'arrêt N° 64/18 du 14/11/2018, appesé de la grosse, rendu par la Cour d'Appel de Moroni, statuant en matière commerciale et en dernier ressort :

AU TERME DUDIT ARRÊT

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de toutes les parties en matière commerciale et en dernier ressort ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi en matière commerciale ;

- Reforme partiellement le jugement suscité à l'égard de la BIC et les Etablissements ALI BAZI SELIM ;

Statuant à nouveau :

- Constata que suite à l'effondrement de la filière vanille durant la campagne 2003-2004 et par rapport aux mesures d'accompagnement et de soutien du gouvernement comorien aux intervenants de la dite filière, (Exportateurs, Banques et Etablissements Financiers), la BIC n'a pas appliqué la décision N° 03-004 PV portant modification des conditions déductibles applicables par les Banques et les établissements financiers à leur clientèle, en ce qui concerne le taux d'intérêt de 08% fixé sur les crédits de campagne à l'égard des établissements ALI BAZI SELIM à compter de sa date d'effet du 1^{er} novembre 2003 au 6 octobre 2006, date de la signature du protocole d'accord et avenant dudit protocole entre la BIC, Monsieur ALI BAZI SELIM et la SARL ITN ;
- Constata que la BIC a eu durant cette période citée un indu de taux d'intérêt de 6% sur les 14% de taux d'intérêt appliqué à Monsieur ALI BAZI SELIM estimé à une somme de trente-six millions de francs comoriens (36.000.000 FC) sur la facilité de deux cent millions francs comoriens (200.000.000 FC) accordé à Monsieur ALI BAZI SELIM durant la campagne vanille 2003-2004 ;

Constata que les parties citées après signatures du protocole et avenant suscité en date du 06/10/06 portant sur la détermination de la dette de Monsieur ALI BAZI SELIM en cette date sur toutes les différents comptes courants y compris les frais d'inscription du nouveau hypothèque de la propriété « AL BAZ » à hauteur de deux cent quatre-vingt-cinq millions francs comoriens (285.000.000 FC) remplaçant les anciens hypothèques ont accepté que la créance totale de ce dernier s'élevait à la somme de deux cent quatre-vingt-dix-huit millions cent dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (298.110.597 KMF) remboursable avec un taux d'intérêt de 8% l'an pour une durée de neuf années avec une annualité de quarante-huit millions cinq cent dix-huit mille deux cent vingt-deux francs comoriens (48.518.222 KMF) capital et intérêt ;

- Constata que la SARL ITN dans son engagement de payer la totalité de la créance de Monsieur ALI BAZI SELIM à l'égard de la BIC dans le protocole d'accord et avenant cité n'a pas respecté les clauses liées aux modalités de remboursement de la dette de Monsieur ALI BAZI SELIM dans les délais convenus ;

- Constata qu'après la clôture juridique des comptes de ce dernier, après mise en demeure du premier juin 2010, la créance de la BIC à l'égard de Monsieur ALI BAZI SELIM s'élevait à la somme de trois cent deux millions sept cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente-deux francs comoriens (302.784.932 KMF) ;

- En conséquence, fixons la dette de Monsieur ALI BAZI SELIM à l'égard de la BIC après déduction de l'indu suscité de taux d'intérêt à la somme de deux cent

soixante-six millions sept cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente-deux francs comoriens (266.784.932 KFC) ;

- Condamne les Etablissements ALI BAZI SELIM à payer à la BIC ladite somme citée, à défaut de paiement dans les délais légaux, ordonnons la réalisation de l'hypothèque de la propriété dite « AL BAZ » à hauteur de deux cent quatre-vingt-cinq millions francs comoriens (285.000.000 KMF inscrit le 25/11/06 ;
- Rejette les autres demandes comme étant mal fondées ;
- Sur les demandes de l'appelant SARL ITN et ses cogérants caution solidaire Monsieur Mourad ALI BAZI SELIM et Monsieur Ahmed ALI BAZI SELIM relatif à la procédure jointe N°19/11 ;
- Rejette l'ensemble de leurs demandes comme étant mal fondées ;
- Condamne les appelants de ladite procédure aux dépens ;

Ainsi jugé et prononcé en audience commerciale les jours, mois et an que dessus et signé par la Présidente et le Greffier,

Je, Maître Mohamed Ibrahim Mdahoma, Huissier de Justice à Moroni, tel 320-52-33 ;

MAITRE COMMANDEMENT A

L'ETABLISSEMENTS BAZI, Représenté par :

Les Ayants droit de feu Mr. ALI BAZI SELIM :
 Monsieur Ahmed ALI BAZI SELIM, Monsieur Mourad ALI BAZI SELIM, Madame FATOUMA ALI BAZI SELIM, La Veuve de feu ALI BAZI SELIM (alias MAMAN MOURAD)

ET CONSORTS

En application des articles 254 et suivant de l'acte Uniforme portant organisation des procédures de recouvrement et des voies d'exécutions (OHADA), De, DANS LES VINGTS JOURS (20 jours) de la signification du présent acte pour tout délai, payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de Justice ayant pouvoir à cet effet, les sommes suivantes :

- Principal	266.784.932 FC
- Les frais d'enregistrement de l'arrêt.....	11.485.000 FC
- Frais de signification commandement de payer.....	48.000 FC
- Frais du présent acte.....	48.000 FC
- Droit proportionnel (08%)	21.340.000 FC

TOTAL SAUF ERREURE OU OMISSION.....299.705.932 FC

(deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent cinq mille neuf cent trente-deux francs comoriens).

Sans préjudice de tout autre dus, notamment des frais judiciaires et de ceux d'exécution ; plus le coût des présentes, le tout en dernier ou quittance valable ;

Lui déclarant que, faite par lui de satisfaire au présent commandement dans le délai imparti ci-dessus, le présent acte sera publié à la diligence du requérant à la conservation foncière de Moroni et vaudra à partir de cette publication saisie réelle des biens désignés ci-après :

DESIGNATION DU BIEN

La propriété dite « AL BAZ » sise à Buidani Milevini d'une contenance déclarée de Quatre Hectares Soixante Dix Sept Ares Vingt Centiares (4H 77A 20CA), Réf N° 3230-DLA du 25/11/06 dépôt VOL 16 N°224 inscrit le 27/11/2006 par le conservateur foncier en garantie des remboursements et tous ses accessoires effectués par la partie défenderesse ;

Tel au surplus que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toute son aisance, dépendance et appartenance, sans aucune exception ni réserve.

Ladite propriétaire inscrite à la conservation foncière ainsi qu'il résulte du certificat de propriété délivré par le service de domaines dont teneur suit :

« Le conservateur de la propriété Foncière de Moroni soussigné, certifie que le 25/11/2006,

il a été inscrit à son bureau Vol 16 N° 224

Un acte notarié N°21/GN/BI en date du 06/10/06, enregistré le 25/11/06, sous F° 004 N° 019AC déposé à la conservation Foncière

Portant compte courant de la Banque pour l'Industrie et le Commerce des Comores

Au profit de la partie défenderesse

De la somme de : Deux cent quatre vingt cinq Millions de Francs Comoriens (285.000.000 FC)

Hypothèque de 1^{er} rang a été prise ce jour sur la propriété dite « AL BAZ », pour assurer et garantir le remboursement de ce compte courant et tous ses accessoires, l'emprunteur affecte et hypothèque la propriété ci-dessus désignée au profit de la Banque pour l'Industrie et le commerce des Comores ».

Déclarant en outre que la partie saisie est devenue propriétaire dudit bien suivant acte reçu par notaire et publié à la conservation de la propriété foncière de Moroni ;

Lui déclarant en outre que l'expropriation du bien désigné ci-dessus sera poursuivie à la barre du Tribunal de grande instance de Moroni sous la constitution de Maître Youssouf MSA, Avocat à la Cour ayant son Cabinet à l'Avenue Karthala face au Collège de la Coulée, Moroni Union Des Comores, tél : 00269 338 63 23 ;

VOUS TROUVEREZ CI-JOINT LES PIECES SUIVANTES :

- copie de l'arrêt N° 64/18 du 14/11/2018, appesé de la grosse, rendu par la Cour d'Appel de Moroni ;

- copie de la signification commandement de payer

- copie du pouvoir spécial en date du 20/07/2020

SOUS TOUTES RESERVES

En ce qu'ils en ignorent et je les ai ôté et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte à chacune des parties, conformément à la loi.

FOOTBALL, TOURNOI FÉMININ DES U17 EN AFRIQUE DU SUD : A Moili, trois footballeuses retenues pour le regroupement national

Les Cœlacanthes féminins des U17 s'apprêtent à prendre part à l'édition 2020 du tournoi international du Cosafa Women's U17. Pour former l'ossature de l'équipe nationale, attendue en Afrique du Sud en octobre prochain, une mission de détection et de présélection sillonne les îles. Après Ndzouani, un duo technique constitué par Hassanati, coach adjointe des U17 féminins et Nadia, membre du staff technique des Cœlacanthes féminins (A), nous livre son expérience.

Le Comité de normalisation s'efforce à désenclaver le football comorien, sexes et âges confondus. La participation des Cœlacanthes féminins des U17 à l'édition 2020 du tournoi international de l'Association des fédérations du football de l'Afrique australe (Cosafa), et en l'état actuel des choses, le Cosafa Women's U17, est primordiale. Comme à l'accoutumée, la Commission technique nationale du football féminin de la Fédération de football des Comores (Ffc) a organisé une mission de détection et de présélection au niveau des îles. A Moili, ce sont Hassanati Halifa, coach adjointe des

U17 féminins et Nadia Mouridi, membre du staff technique des Cœlacanthes féminins (A), qui ont encadré les footballeuses U17.

L'une d'elles nous livre l'expérience vécue. La ligue de l'île de Mwali compte dans son effectif quatre équipes féminines. Les footballeuses U17 de Djoiezi, Ndrondroni, Noumachoua, et Wala sont à pied d'œuvre pour la présélection technico-tactique et physique. « Vous savez, les opérations de détection et de présélection se déroulent au niveau des trois ligues. Les encadreurs techniques ont harmonisé les fondamentaux de l'activité, des actions, et les modes d'intervention pédagogique. Nous sommes repartis dans les îles. En compagnie de Nadia, j'étais à Mohéli. Le terrain de Ndrondroni a servi de site pour animer le regroupement. Considérant le très court temps, imparti à notre mission, on a procédé directement à des duels de test », rapporte Hassanati Halifa.

Le regroupement national de nos U17 féminins, prévu à Ngazidja, nécessitera environ 22 présélectionnées. « Pour nous, trois joueuses ont focalisé notre attention. Les critères mis en relief sont l'aptitude individuelle, entre autres



contrôle, passes, déplacement, frappe de balle, et les fondamentaux tactiques, la physique et le mental aussi. Ces trois Mohéliennes sont des vraies novices. Les anciens éléments de l'équipe nationale ont pris de l'âge. On a du donc recommencer à zéro. C'était du pain sur la planche. Le dernier mot revient à la hiérarchie ».

Les Cœlacanthes féminins U17 évolueront dans un groupe coriace, où les adversaires (Afrique du sud, Zambie, Zimbabwe) comptabilisent

de longues expériences internationales. La Coupe du Council of Southern Africa Football Associations (Cosafa), en l'occurrence Cosafa Women's U17 ne date pas d'aujourd'hui. Les adversaires sont à leur énième participation, et les Cœlacanthes vont savourer leur 2e participation.

Bm Gondet

La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufè Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



UNION DES COMORES Unité – Solidarité – Développement



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES INVESTISSEMENTS, ET DE L'ENERGIE CHARGE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT, PORTE – PAROLE DU GOUVERNEMENT

Projet Comorsol

Financement : Association Internationale de Développement (IDA)

Financement : Don IDA No V2170-KM

N ° 2020/03 / COMORSOL / LOG-ERP

Avis d'Appel d'Offres international

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores (GdC) a sollicité un financement de la Banque Mondiale, dans le cadre du projet Comorsol d'un montant de 40 millions de US\$, et dont les principaux objectifs sont (i) la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Energie de l'Union des Comores par une Maitrise d'Ouvrage Déléguée (MOD), (ii) l'accompagnement du développement de la production photovoltaïque (PV) sur les 3 îles tout en garantissant la stabilité des systèmes électriques par l'installation de stockages d'énergie sous forme de batteries et la modernisation des réseaux de distribution, et (iii) la pérennisation des investissements via la mise en place d'un Plan de Protection des Revenus sur les 3 îles et d'un programme de renforcement des capacités techniques et institutionnelles. Le GdC souhaite utiliser une partie du budget pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants : « Prestations de fourniture de services, de matériels et de systèmes, leur intégration technique et l'appui à leur déploiement auprès des utilisateurs »

2. Projet Comorsol invite par la présent Appel d'Offres International, qui est constitué de Huit (08) lots indivisibles, les soumis-

sionnaires éligibles à présenter, sous pli fermé, leurs offres pour les Prestations de fourniture de services, de matériels et de systèmes, leur intégration technique et l'appui à leur déploiement auprès des utilisateurs. Ces équipements se présentent ainsi :

• **Lot 1 : Fourniture et mise en œuvre opérationnelle d'un Système de Gestion Intégré, module : Comptabilité, Finance et Immobilisations**

• **Lot 2 : Fourniture et mise en œuvre opérationnelle d'un Système de Gestion Intégré, module : Logistique et Approvisionnement**

• **Lot 3 : Fourniture et mise en œuvre opérationnelle d'un Système de Gestion Intégré, module : Gestion des Projets**

• **Lot 4 : Fourniture et mise en œuvre opérationnelle d'un Système de Gestion Intégré, module : Ressources Humaines et Paie**

• **Lot 5 : Fourniture et mise en œuvre opérationnelle d'un Système de Gestion Intégré, module : Business Intelligence et tableaux de bord de pilotage de la performance de l'Entreprise**

• **Lot 6 : Maintien en Condition Opérationnelle de l'ERP et ses interfaces**

• **Lot INFRASTRUCTURE : Fourniture et Installation de l'infrastructure serveur et d'accès au réseau de l'Entreprise**

• **Lot TRANSVERSE : Intégration technique transverse et compatibilité au SI de l'Entreprise dans sa globalité**

Le soumissionnaire doit obligatoirement soumissionner pour l'ensemble des huit (08) lots sans distinction sous peine d'être rejeté.

3. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et inspecter le dossier d'appel d'offres au bureau des Projets (Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)/et Projet Comorsol : BP : 69 88-Moroni Rue Auberge- Palace Cour Constitutionnelle -Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : comoresol.procure@gmail.com

4. Un jeu complet de dossier d'appel d'offres peut être acheté par les soumissionnaires intéressés sur soumission d'une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus et suite au règlement d'un droit non-remboursable de « Vingt cinq mille francs (25 000 KMF) Francs comoriens.

5. Les clauses des instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier Type d'appel d'offres : Fourniture de Biens, de la Banque.

6. Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard à le **09 novembre 2020 à 10 heures 00 min**, heure locale-Union des Comores et doivent être accompagnées d'une déclaration de garantie de soumission d'un montant de tous les Lots est de **cinq mille (5 000) euros**.

7. Les offres doivent être valides durant **une période de cent vingt (120) jours** suivant la date limite de dépôt des offres.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent être présents et ce **le 09 novembre 2020 à 10 heures 30 min**, Heure Locale en Union des Comores dans le bureau des Projets(Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) et Projet Comorsol : BP : 69 88-Moroni Rue Auberge- Palace Cour Constitutionnelle -Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : comoresol.procure@gmail.com



UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

BANQUE CENTRALE des COMORES (BCC)

Projet d'Appui au Développement du secteur Financier (PADSF)- P166193

AVIS GÉNÉRAL DE PASSATION DES MARCHÉS

Date de l'avis : 25 Septembre 2020

Crédit No : V2770

1. L'Union des Comores a sollicité un financement auprès de l'Association internationale de développement d'un montant équivalant à vingt millions de dollars (20 millions USD), pour financer le projet d'Appui au Développement du Secteur financier (PADSF – P166193), et se propose d'utiliser ces fonds pour régler des fournitures, travaux et services devant être acquis dans le cadre de ce projet. Ce projet sera financé conjointement par un don et un crédit.

2. Objectif :

Ce projet d'investissement est conçu pour soutenir le développement du secteur financier compatible avec une croissance inclusive. Plus précisément Le Projet d'Appui au développement du secteur financier (P166193) vise à accroître l'efficacité de la prestation de services financiers pour l'inclusion financière des ménages et des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que la stabilité financière dans l'Union des Comores.

En somme les activités du projet faciliteraient l'accès au système financier et l'utilisation des services financiers. Le projet investira dans les infrastructures financières (SAT +, système bancaire de base pour la BCC, et un switch national de paiement de détail), l'éducation financière, et la prise en charge des comptes de transaction de base (CTB) et la numérisation des institutions financières et des flux de paiement. Le projet soutiendra l'amélioration de la stabilité et l'intégrité financière pour encourager la confiance dans les services financiers et donc en booster la demande et l'usage, grâce à des investissements dans les systèmes informatiques pour la supervision (application pour la supervision bancaire et registre de crédit) et une assistance technique qui renforcera la capacité de la BCC grâce au soutien d'un conseiller résident. Le projet mettra en œuvre les recommandations de l'évaluation nationale des risques et le renforcement des capacités sur l'analyse financière des transactions suspectes.

3. Le projet comprendra les composantes suivantes :

**** Composante 1 : Développement de l'infrastructure du système de paiement et inclusion financière**

- Automatisation des transactions interbancaires et développement des paiements numériques.
- Facilitation de l'accès et l'usage des services financiers numériques
- Amélioration de la stabilité et l'intégrité financières

**** Composante 2 : Gestion de projet**

- Appui à la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet.
4. Les consultants/fournisseurs/entrepreneurs intéressés pour chaque activité ci-dessous doivent fournir les informations prouvant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, CV, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience, etc...).

a) Consultant Individuel

- Diagnostic de la Centrale des Risques et Incidents de Paiement (CdRIP) et appui à son amélioration
- Conseiller permanent pour aider au renforcement des capacités de supervision bancaire sur pièces et sur place
- Renforcement des capacités de la BCC

- Faciliter les paiements numériques interopérables via un switch
- Assistance Technique sur le cadre réglementaire et de surveillance
- Auditeur Interne
- b) Bureau d'étude**
- Conception et mise en œuvre d'un programme d'éducation financière et numérique axé sur les femmes
- Renforcement des capacités pour soutenir et suivre les efforts des institutions financières pour l'accès aux CTB
- Assistance Technique pour la Numérisation des virements bancaires via SAT +
- Auditeur externe

c) Appel d'offre International

- Adoption d'un logiciel de supervision bancaire pour la surveillance prudentielle
- Matériel et logiciels SAT +
- Acquisition Système bancaire de base de la BCC
- Matériel et logiciels pour la numérisation des institutions financières non bancaires afin de prendre en charge les paiements numériques

d) Des consultations de fournisseurs sont prévues en vue de l'acquisition de matériels informatiques, des véhicules et de divers équipements conformément aux Directives de la Banque Mondiale pour la passation de marchés de fourniture.

e) Des consultations de fournisseurs sont prévues également pour des travaux de construction et des réhabilitations.

5. Le projet PADSF invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

6. Les marchés financés par ce don/crédit seront passés conformément aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés d'un financement de projet d'investissement (FPI) de juillet 2016 et les mis à jour de Novembre 2017 et Août 2018.

7. Les avis relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appel à la concurrence internationale de la Banque mondiale seront publiés, au moment opportun.

8. Les soumissionnaires potentiels satisfaisant aux critères de provenance souhaitant figurer sur la liste des destinataires d'avis de présélection/d'appel d'offres dans le cadre des procédures d'appel à la concurrence internationale, ou ceux ayant besoin de renseignements complémentaires, devront s'adresser à l'adresse ci-dessous.

Les manifestations d'intérêts doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **09 Octobre 2020 à 10heures 00 min, heure locale de Moroni – Union des Comores :**

A Madame la Coordinatrice du projet d'Appui au Développement du secteur financier (PADSF) - Banque Centrale des Comores – Place de France – Moroni – Tel : 773 10 02 - Poste 173 – Email : Anfifa.UGP@banque-comores.km